

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. J. AUDBOURG et C^e, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

BALLOTAGE

ALPHONSE HUMBERT A 540 VOIX DE MAJORITÉ

Élection législative du 18 décembre

CANDIDAT

DU

COMITÉ ÉLECTORAL

DES

Républicains radicaux socialistes
de la 3^e Circonscription

Élu en Réunion publique

ALPHONSE HUMBERT

LE VOTE D'HIER

Une défaite : la défaite du Comité central.

Deux cents voix de plus et le citoyen Humbert était nommé et la Guillaumière avait un représentant digne d'elle ; un homme énergique, un tribun de valeur, le défenseur chaleureux de l'idée républicaine. Il y a ballottage, le citoyen Humbert a la majorité ; c'est le succès au second tour.

On ne saurait se méprendre sur la signification du vote du 4 décembre et aussi sur sa portée. Le citoyen Humbert était ouvertement un candidat hostile au Comité central, le citoyen Bonnoit était également hostile. Le Comité central est donc battu.

Nous applaudissons à sa défaite.

Faut-il expliquer nos raisons, lorsque les électeurs s'en sont chargés ? Le Comité central s'est livré à l'opportunisme, nous croyons l'opportunisme fatal, il met un baillon à la politique progressiste. La démocratie radicale ne peut s'implanter avec des demi-mesures, une Chambre servile, complaisante et dévouée au maître est un danger national : elle a livré le pays aux mains d'un homme ; nous avons la République de César. Est-ce pour atteindre ce but que nous luttons depuis onze ans, que depuis onze ans, nous sommes sur la brèche, déjouant les complots, les intrigues, les manœuvres, et forçant nos ennemis mêmes à s'incliner devant notre sagesse et notre esprit politique.

N'aurons-nous jamais la République que de nom ? Aux Chambres complaisantes verrons-nous toujours succéder des Chambres complaisantes, confiant à un premier ministre, un blanc-seing qui peut devenir à sa fantaisie la carte forcée d'une guerre étrangère ? Non, les électeurs finiront par comprendre qu'il est temps d'envoyer à l'Assemblée des hommes énergiques, capables de déjouer les manœuvres gouvernementales et de ne point se laisser entraîner par la chaleur méridionale de M. Léon Gambetta. Humbert était cet homme. La Guillaumière l'a compris, puisqu'elle lui a donné la majorité de ses suffrages. Elle avait nommé Bonnet-Duverdier, elle nommera Humbert : la Guillaumière ne se déjoue pas.

Le citoyen Lagrange, son adversaire, se présente avec le même programme que le citoyen Humbert. Le citoyen Lagrange se dit un républicain sincère, un républicain de vieille date ; nous le croyons sans peine ; du reste, il va le prouver.

La démocratie n'est forte qu'à la condition de rester unie ; nos adversaires de la réaction n'ont du leur échec qu'à la discipline républicaine. Il appartient au citoyen Lagrange de donner la mesure de son respect pour les décisions de ce peuple dont il voulait tenir un man-

dat. Il doit se désister en faveur de son concurrent ; son concurrent ayant plus de voix que lui. Nous n'avons jamais douté de la loyauté du citoyen Lagrange et nous n'en doutons pas encore et nous sommes convaincus que depuis qu'il connaît le résultat du vote, il n'est plus candidat.

Le citoyen Lagrange en succédant au citoyen Jourde, a accepté un mandat identique au sien. Or, le citoyen Jourde avait déclaré publiquement qu'il se désisterait n'eût-il qu'une voix de moins que son concurrent.

Aux yeux de la réaction qui compte les coups portés, il importe que nos représentants soient envoyés à l'Assemblée par des majorités imposantes.

Les électeurs de la Guillaumière achèveront, dans quinze jours, l'œuvre d'aujourd'hui. Leur vote n'est point dicté par la passion, par des querelles, par des ambitions malsaines : c'est le résultat de débats approfondis, de discussions mûrement réfléchies. Ils n'ont eu qu'un but : affirmer davantage l'idée républicaine, demander l'étude des questions sociales ; et faire comprendre à nos gouvernants que le peuple veut des réformes, mais des réformes absolues.

Et cette élection sera un enseignement profond pour nos ennemis, elle leur montrera que sur le terrain de combat, quand l'intérêt de la République l'exige ; les intérêts personnels s'effacent : Que fidèle à la discipline démocratique le citoyen Jourde s'est retiré, et que, suivant un tel exemple d'abnégation, le citoyen Lagrange se désistait.

Georges LETELLIER.

LES RÉSULTATS De l'Élection

Humbert n'est pas élu encore ; il le sera dans quinze jours. Mais, dès maintenant, le Comité central est battu.

Les phrases n'y feront rien ; les feuilles caméléons, les journalistes à évolutions rapides, auront beau équivoquer, torturer les chiffres pour leur faire dire autre chose que ce qu'ils expriment, ce fait brutal les écrase ; le Comité central, tout puissant jadis, ne fait plus et ne fera plus élire désormais un de ses candidats à Lyon.

Le scrutin du 4 septembre a sonné, pour la coterie opportuniste, pour le comité noir, le glas funéraire ; le scrutin achèvera cet enterrement nécessaire, avec ou sans M. Lagrange pour conduire le convoi.

Depuis le jour où le citoyen Bonnet-Duverdier a été acclamé par les suffrages des convicts, le progrès est très sensible, et cela dans toutes les sections de votes à peu près sans exception.

Dans la 15^e section, l'écart entre Bonnet-Duverdier et Crestin qui n'était que de 75 voix, est aujourd'hui de 116 voix en faveur de Humbert.

Dans la 17^e section, Crestin l'emportait de 300 voix ; Lagrange n'obtient plus qu'une majorité de 101 voix ; c'est une débâcle complète pour le parti opportuniste dans le quartier de la Buière.

Dans la 18^e section, Bonnet-Duverdier avait une avance de 285 voix ; Humbert arrive premier avec 320 voix.

Dans la 19^e section, Lagrange est en retard de 32 voix sur la majorité obtenue par Crestin.

Nous arrêtons là cette énumération qui deviendrait fastidieuse. En résumé, le Comité central a perdu 1,300 voix, en 3 mois ; il ne dispose plus que de 3,500 électeurs à la Guillaumière, sur un total de 14,600 inscrits et 8,870 votants.

Humbert arrive premier avec 540 voix de majorité relative ; il ne lui manque que 250 voix pour dépasser la majorité absolue, nombre d'électeurs se sont abstenus, croyant son succès trop certain.

Au scrutin de ballottage, Humbert retrouvera les 5,000 voix de Bonnet-Du-

verdier, tandis que le Comité central aura grand-peine à conserver les siennes ; il ne les a conquises qu'à grand renfort de manœuvres coupables, telles que l'Appel aux Travailleurs, ou six ouvriers typographes, se sont permis d'accaparer le titre de leur chambre syndicale ; telles que la réponse édictée mentalement à l'accusation portée sur M. Lagrange par les membres d'un ancien groupe.

La lumière se fera complète pendant ces quinze jours, et ce sera au détriment du Comité central et de son candidat.

CONVERSION !

Selon son habitude, le Progrès, s'inclinant devant le succès obtenu par notre ami Alphonse Humbert, manifestait hier soir une grande joie à cause de cette bonne nouvelle.

Un sacrifice a été fait par l'administration : la façade du Progrès était illuminée avec profusion.

Nous ne pouvons que nous associer au public lyonnais qui, tout en s'étonnant de cette tardive conversion, rendait justice à la bonne foi du journal de la place de la Charité.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Du 4 Décembre

TROISIÈME CIRCONSCRIPTION

15^e section. — La Mouche, Moulin-à-Vent
Inscrits : 1494. — Votants : 755

ALPHONSE HUMBERT	401
V. LAGRANGE	285
BONNOIT	43
Nuls	26

16^e section. — Monplaisir, La Villette.
Inscrits : 1716. — Votants : 979

ALPHONSE HUMBERT	551
V. LAGRANGE	337
BONNOIT	47
Nuls	44

17^e section. — La Buière
Inscrits : 1610. — Votants : 972

ALPHONSE HUMBERT	373
V. LAGRANGE	474
BONNOIT	95
Nuls	30

18^e section. — Saint-Louis
Inscrits : 1967. — Votants : 1295

ALPHONSE HUMBERT	740
V. LAGRANGE	420
BONNOIT	107
Nuls	28

19^e section. — Saint-André
Inscrits : 1935. — Votants : 1115

ALPHONSE HUMBERT	388
V. LAGRANGE	593
BONNOIT	90
Nuls	45

20^e section. — La Guillaumière
Inscrits : 2031. — Votants : 1304

ALPHONSE HUMBERT	532
V. LAGRANGE	585
BONNOIT	152
Nuls	45

21^e section. — Immaculée-Conception.
Inscrits : 1707. — Votants : 1133

ALPHONSE HUMBERT	373
V. LAGRANGE	448
BONNOIT	125
Nuls	33

22^e section. — Part-Dieu.
Inscrits : 2156. — Votants : 1317

ALPHONSE HUMBERT	747
V. LAGRANGE	420
BONNOIT	132
Nuls	18

RÉCAPITULATION

Inscrits : 14.565. — Votants : 8.870	
Alphonse HUMBERT.	4.105
V. LAGRANGE.....	3.565
BONNOIT.....	794
Nuls.....	266

BALLOTAGE

DÉPÊCHES DE NUIT

Feu télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 4 décembre.

La République française discutait la question de la révision, demande que le Sénat exerce un simple contrôle en matière d'impôts et de crédits ; pour rendre ce contrôle effectif, le Sénat conservera le droit de dissolution.

La Paix défend l'événement d'Amiens contre les attaques de la presse, et dit que ce prélat est véritablement l'ami de la religion.

Le Parlement dit que le système de bascule suivi à l'égard de la nomination des fonctionnaires ne saurait se prolonger longtemps ; le parti de la modération et celui de M. Gambetta vont se disputer M. Gambetta lui-même.

Le Gaulois divise les révisionnistes en deux parts : les meneurs, qui sont intransigeants, voulant à tout prix raser la citadelle ; les menés, parmi lesquels le Gaulois compte des imbéciles, de profonds politiques et des lâches.

Le Soleil dit que le droit du gouvernement d'organiser son fonctionnement ministériel est incontestable et logique. Le pouvoir législatif peut refuser l'argent si le gouvernement abuse de ce droit, mais il doit le faire sans phrases.

On commente beaucoup dans le monde parlementaire l'article excessivement raide que M. J. Simon a publié dans le Gaulois, relativement à la révision, et dans laquelle il divise les gauches dociles du Sénat en trois catégories :
Les imbéciles purs ;
Les polichinelles de la mort dans l'âme ;
Les lâches.

La France dit qu'outre les nominations des ambassadeurs à Berlin et à Saint-Petersbourg de nombreux changements sont probables dans le personnel des affaires étrangères. On parle de la mise en disponibilité de deux ou trois diplomates.

Le Paris, confirmant le retrait de la loi sur les cadres de la marine, dit que ce projet s'éloignait trop du programme d'améliorations et de réformes que le capitaine Gougeard avait longuement médité avant d'accepter le portefeuille et qu'il est disposé à exécuter avec autant de résolution que de vigueur.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DU 10^e ARRONDISSEMENT

Paris, 4 décembre.

ERNEST LEFEBVRE, rép. (él.)	3.931
MURAT, candidat ouvrier	2.616
DUJARRIET, républicain	612
FRÉMY, bonapartiste	43
Divers	236
Nuls	390

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 4 décembre, 1881.

Entrevue de Delafosse et Bert

M. Delafosse a eu une entrevue avec M. Paul Bert pour lui signaler l'espèce de contradiction qui existe, suivant lui, entre la déclaration du gouvernement portant qu'il fera exécuter toutes les lois concordataires et la déclaration du ministre de l'Instruction publique portant qu'on en abrogera une partie.

Le rapport de M. Leroy

La discussion du rapport de M. Leroy sur les crédits pour les nouveaux ministères aura lieu mardi, si M. Gambetta n'est pas retenu au Sénat, sinon elle sera envoyée à jeudi.

Commission des crédits

La commission des crédits supplémentaires a entendu MM. Gougeard et Allain-Targé relativement aux crédits ministériels.

Cette conférence avait pour but de régler la question de savoir quelle part serait attribuée au budget ordinaire et quelles ressources seraient demandées aux crédits extraordinaires. On sait qu'il s'agit de 43 millions pour la construction et l'achèvement des gros cuirassés et la fonte de 27 canons de 30 centimètres.

Commissions

La Chambre, dans ses bureaux, a procédé hier à la nomination de plusieurs commissions.

1^{re} Commission de vingt-deux membres, chargée d'étudier les projets ou propositions tendant au classement ou à la déclaration d'utilité des chemins de fer.

Dans les bureaux, la question des voies larges et des voies étroites a été agitée, et ce n'est qu'incidemment qu'il a été question du rachat. Du reste, la majorité de la commission est favorable à cette idée.

Ont été élus : MM. Tirard, Arrazat, Frogier de Ponlevoy, Chantemille, Soye, Perrier, Dubost, Hervé-Mangon, Thomson, Labuze, Etienne Bailhaut, Sarrien, Andrieux, Cazavieille, Raymond, Lacaze, Loubet, Vacher, Laisant, Gilliot.

Le quatrième bureau, par suite d'un erreur, n'a pu élire hier qu'un commissaire.

2^e Commission pour l'examen de la proposition de M. Labitte sur la chasse.

Ont été élus : MM. Aehard, Lasserre, Demarçay, De luns-Montaud, Marcellin Pellet, Labitte, Devale, Rodat, Hemon, Thiessé, Varambon.

3^e Commission chargée d'examiner la proposition de M. Benjamin Raspail sur l'aliénation des diamants de la couronne.

Ont été élus : MM. Pinault, Ranc, Garrigat, Raspail, Desprey, Maze, Gatineau, Chavanne (Rhône), Bavoux, Armez, Forné.

Question Anatole de la Forge
M. Anatole de la Forge a l'intention de poser une question au gouvernement à propos de l'application du Concordat.

M. de la Forge a constaté, en effet, qu'entre la déclaration lue le 15 novembre aux Chambres par le président du conseil, et le langage tenu par le ministre des cultes dans ses réceptions il existait des contradictions flagrantes.

Tandis que le président du conseil annonçait son intention d'exécuter intégralement le Concordat, M. Paul Bert déclarait qu'il renoncerait à appliquer certaines clauses de ce traité.

M. de la Forge désire être fixé sur les intentions exactes du ministère.

LA CANDIDATURE BAZOUGE

Paris, 4 décembre.

Extrait de l'Intransigeant :
Il faut avouer que le Comité central de Lyon a cédé à une inspiration singulière en allant chercher un croquemort pour l'opposer, comme candidat, à notre ami Humbert.

C'est pousser un peu loin l'admiration de l'Assemblée. Bazouge candidat, le père Bazouge sollicitant le mandat de député pour venir soutenir à la Chambre le ministère Gambetta ! C'est plus qu'on ne pouvait l'espérer.

On se demande quelle impression produirait sur la Chambre l'apparition d'un honorable membre des pompes funèbres.

Qu'est-ce qui est mort ? se demanderait-on sur tous les bancs.

Et comme on ne se défait jamais des locutions qui vous sont familières, l'orateur ne manquerait certainement pas de dire à ses collègues, pour les inviter au silence.

— Messieurs, quand il vous fera plaisir...

Ce serait un beau succès de compte rendu à l'Assemblée.

Si les électeurs lyonnais avaient été convoqués pour composer un vaudeville en collaboration, nous comprendrions la candidature Lagrange. Comme ils ont l'intention d'émettre un vote sérieux, ils voteront pour Alphonse Humbert.

INTÉRIEUR

Paris, 4 décembre.

CRÉATION DE MINISTÈRES

Dans le dernier conseil de cabinet, présidé par M. Gambetta, a été décidée la création de deux nouveaux ministères :

Ministère de la police : titulaire, M. Ranc.
Ministère de l'Algérie et des colonies : titulaire, M. Etienne.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Le bruit courait à la Chambre que M. Roustau serait prochainement appelé au poste de ministre de France à Athènes, en remplacement de M. de Mouy, qui serait nommé directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. M. Chodron, le consul titulaire de cette fonction, serait envoyé à Berlin.

M. Roustau serait, dit-on, remplacé à Tunis par M. Camille Barère, membre de la commission du Danube.

LES AUMONIERS DANS LES LYCÉES

M. Paul Bert a soumis aujourd'hui à M. Grévy un décret réglant la situation des aumôniers dans les lycées et autres établissements d'enseignement secondaire.

A l'avenir, l'enseignement religieux serait absolument facultatif.

LE GÉNÉRAL DE MIRIBEL

Le général de Miribel est nommé président du Comité de classement des officiers d'état-major, en remplacement du général Lallemand.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'Académie des sciences morales a procédé hier samedi à la nomination d'un membre du conseil supérieur de l'Instruction publique en remplacement de M. Giraud, décédé.

Il y avait trente-six votants. M. Duruy, a été élu par 26 voix. M. Vacherot en a eu 8. M. Franck, 1 ; il y a eu un billet blanc.

L'Académie des sciences morales ne fait que proposer un candidat dans l'antichambre de Gambetta, le cardinal n'a pas été admis à présenter ses vœux et a reçu le conseil d'aller voir M. Paul Bert, s'il voulait traiter de questions intéressantes sont dictées.

Le cardinal de Bonnechose

On s'entretenait beaucoup dans les cercles cléricaux de la déconvenue du cardinal de Bonnechose. Ce prélat, connu pour ses prétentions à diriger tous les régimes dans les choix épiscopaux, s'est présenté à l'audience du président du conseil. Après deux heures d'attente dans l'antichambre de Gambetta, le cardinal n'a pas été admis à présenter ses vœux et a reçu le conseil d'aller voir M. Paul Bert, s'il voulait traiter de questions intéressantes sont dictées.

Inauguration DE L'ÉCOLE DES ÉTUDES COMMERCIALES

Paris, 4 décembre.

Aujourd'hui à deux heures a eu lieu l'inauguration de l'école des hautes études commerciales, boulevard Malesherbes, 108.

Le directeur M. Jourdan a attendu M. Gambetta, qui n'est pas venu.

L'entrée de M. Rouvier, ministre du commerce s'est faite aux accents de la Marseillaise, exécutée par le 101^e de ligne.

Des places avaient été réservées aux membres de la chambre de commerce, aux membres des chambres syndicales, aux directeurs des collèges, aux professeurs de l'école, aux inspecteurs de l'Instruction publique et aux journalistes.

M. Rouvier a prononcé un long et intéressant discours.

Après le discours de M. Rouvier, il y a eu un discours de M. Léon Say.

A l'issue de la cérémonie, MM. Rouvier, Allain-Targé et Léon Say ont visité l'école. Il y avait une grande affluence.

ÉTRANGER

ESPAGNE

La Conversion des Rentes

Madrid, 4 décembre.

Le Sénat a définitivement approuvé le projet de loi sur la conversion des rentes amortissables, et accordé au ministre des finances l'autorisation de négocier avec les porteurs de titres de la dette consolidée.

ROUMANIE

L'Autriche et la Roumanie

Bucharest, 4 décembre.

Le Romanul confirmant la suspension des rapports du ministre d'Autriche avec le gouvernement roumain, demande ce qui a pu dans le message royal, motiver une pareille mesure.

Le Romanul déclare qu'aucun Roumain ne laissera porter atteinte au principe de la souveraineté nationale qui est en jeu dans la question de la navigation du Danube.

Le journal termine en espérant que la légitimité des droits de l'humanité et l'équité de l'épuration nationale l'autoriseront à des sentiments plus justes et plus amicaux.

EMBARQUEMENT DE M. ROUSTAN

Tunis, 3 décembre.
M. Roustan s'est embarqué hier sur le bateau-courrier *Mohand-el-Sadec*. Il a reçu les plus chaudes manifestations de la colonie française. Ses amis l'ont accompagné jusqu'à la gare de Tunis.

Sur les quais de la Goulette se trouvaient le général Lambert et tout le personnel de la résidence et du consulat; M. Roustan a été accompagné jusqu'à bord de la station d'Aouina entre Tunis et la Goulette.

Taieb bey est monté dans le wagon de M. Roustan. Ce dernier a engagé ce prince à se défaire de son entourage, à changer de ligne de conduite et à renoncer à ses visées ambitieuses.

Pour le service des dépêches

ALLAIN LAMBERG.

BANQUET

FANFARE DES POMPIERS

On fêlait hier la Sainte Barbe dans la France entière, vieille et joyeuse coutume.

Pompiers et artilleurs étaient en liesse. A Lyon, cette fête a été brillamment célébrée. Nos pompiers, superbes, en tenue irréprochable, ont défilé, musique en tête, dans les principales rues. Un incident a arrêté un moment le cortège sur le quai du Rhône, à la hauteur du pont Lafayette : un feu de cheminée venait de se déclarer dans une maison voisine. Il était heureusement de fort peu d'importance et a pu être rapidement éteint.

Après le défilé, les compagnies se sont rendues dans leurs arrondissements respectifs où des banquets et des bals étaient organisés.

L'excellente fanfare des pompiers avait organisé son bal dans les salons du restaurant Dupuis, rue Saint-Côme. M. Jandard, avant le commencement du repas, lit quelques lettres d'excuses de plusieurs autorités qui ne peuvent assister à ce banquet.

M. Gailleton, maire de Lyon, étant absent, s'est fait excuser.

Le repas s'est passé au milieu de la plus charmante gaieté et de la plus franche cordialité.

A l'heure des toasts, le sympathique Jandard boit à ses invités présents, à ceux absents, à M. le maire Gailleton.

M. Deville qui assistait au banquet, dit que l'année passée il avait déjà été invité comme maire du premier arrondissement; cette année il est invité comme président de la Fanfare Lyonnaise. Au nom de cette société, il boit à l'excellente fanfare des Pompiers et à son chef éminent M. Jandard.

Le brave commandant Pitrat qui est venu faire une courte apparition dans la salle du banquet porte un toast à tout le corps des pompiers, à la musique et à son chef Jandard.

La fête se termine gaiement par quelques chansons, et chacun se retire emportant le meilleur souvenir de cette fête tout intime.

J. DAVERNY.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX à Givors

Dans la réunion tenue à Saint-Genis-Laval, le 20 novembre dernier, les cinquante délégués cantonaux présents avaient décidé à l'unanimité qu'une nouvelle réunion aurait lieu le dimanche 4 décembre, pour entendre M. Varambon et discuter son attitude politique à la Chambre des députés.

Ce dernier n'a pas répondu à cette convocation.

La réunion tenue hier à Givors, dans la salle du théâtre, était composée de quarante-six délégués cantonaux et d'un grand nombre d'électeurs.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 et le bureau est constitué de la façon suivante :

M. Antonin, président;
M. Duroure, assesseur;
M. Dombre, secrétaire.

M. Bonnoy, délégué de Saint-Genis-Laval, lit le rapport suivant, qui précise les justes griefs formulés par les électeurs de la 6^e circonscription contre leur député, M. Varambon.

Citoyens,

Le 14 août dernier nous étions réunis dans cette même enceinte, pour choisir un candidat à la députation pour les élections du 21 du même mois.

La question de candidat n'était pas notre plus grande préoccupation : la question la plus importante, était celle du mandat, qui doit servir de ligne de conduite au député et en même temps le lier à ses électeurs.

Le mandat étant élaboré, il fut soumis aux candidats qui furent successivement présentés, et entendus, lesquelles ont été acceptées. M. Varambon, a même ajouté et le signifier.

Citoyens :

Après la déclaration solennelle que venait de nous faire M. Varambon, nous avions tout lieu de compter sur lui, pour la stricte exécution du mandat, et, par 102 voix sur 126 délégués, M. Varambon fut élu candidat de la sixième circonscription.

Profilés à peine sont écoulés depuis les élections et nous voyons avec regrets que nous sommes déçus de toutes nos espérances.

En voici la preuve :

1^o Pourquoi M. Varambon n'a-t-il pas signé le mandat ?
2^o Pourquoi n'a-t-il pas appuyé la démarche faite par l'extrême gauche, pour demander la convocation du parlement.

3^o Pourquoi n'a-t-il pas adhéré au manifeste de ce même groupe, groupe avec lequel il s'est engagé à signer.

4^o Pourquoi a-t-il voté contre les candidatures recommandées à l'Assemblée nationale, au lieu de faire la liste de la famille plébéienne. On a pas voulu que la famille se fasse, pour se débarrasser de la famille, à nous gens de la campagne, qui le sache bien, notre opinion est la plus saine et la plus juste.

5^o Pourquoi a-t-il voté contre l'urgence de la proposition Barodet, pour la révision de la constitution, art. 2 du mandat.

Ce Pourquoi a-t-il signé la proposition de M. Varambon, pour l'abrogation du Concordat, art. 4 du mandat, laquelle proposition a été signée par M. L. Buisson et Charvane et 80 de leurs collègues.

7^o Il a passé son plus grand temps de la journée à discuter sur le projet de loi relatif à la prestation de serment.

Citoyens, permettez-moi de vous rappeler le dernier paragraphe du mandat ainsi conçu :

Le député s'engage à faire tous ses efforts pour prendre l'initiative de ce programme et cela dans le plus bref délai.

D'après les sept points que nous venons d'énumérer, il en résulte que M. Varambon est complètement en contradiction avec le programme précité et on peut en conclure que rien n'a été fait jusqu'à ce jour.

Cette lecture est accueillie par d'innombrables applaudissements. Après une longue discussion à laquelle prennent part M. Debois, conseiller général du Rhône et délégué de Saint-Foy; MM. Bonnefoy, Ulpat, Rosier, et divers autres délégués cantonaux, l'ordre du jour proposé par M. Bonnefoy est adopté à la majorité de 30 voix sur 46 votants.

Voici la teneur de cet ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

Considérant que depuis l'ouverture du parlement M. Varambon, député de la 6^e circonscription, n'a pas, eu une attitude conforme au mandat qu'il a reçu de ses électeurs, notamment en ce qui concerne les articles 2 et 4 dudit mandat, relativement à la proposition de la révision de la constitution et à la demande de l'abrogation du concordat ou sa signature ne figure pas; d'autre part une série de mesures ayant été proposées, se rattachant au mandat par leur caractère politique, mesures auxquelles nous regrettons que notre député ne se soit point associé.

Considérant que jusqu'à ce jour il n'a rien fait pour se mettre en harmonie avec le dernier paragraphe dudit mandat, par ces motifs : l'invitations de l'ouverture de la prochaine session, à rentrer résolument et franchement dans la stricte exécution de son mandat; s'il en était autrement, nous nous verrions avec regret dans la nécessité de lui retirer notre confiance.

Les sept membres qui se sont abstenus ont déclaré que, quoique partisans de cet ordre du jour, ils ne le votaient pas en raison de l'absence de M. Varambon. Le président leur donne acte de leur déclaration et lève la séance.

CONCERT-BAL de l'Instrumentale Lyonnaise

Cette jeune et vaillante société musicale, fondée il y a un an et demi, compte déjà à son actif de nombreux succès.

La soirée qu'elle a donnée ayant-hier, dans la grande salle de la brasserie Peguet-Thivillon a été des plus attrayantes.

Parmi les morceaux exécutés d'une façon très remarquable, nous devons citer une délicieuse fantaisie, la *Fête Villageoise*, due à la composition de M. Kasper, directeur de cette société. Sous l'intelligente direction d'un chef aussi habile, l'Instrumentale Lyonnaise est appelée à tenir parmi les sociétés musicales de notre ville, une place des plus distinguées.

Le bal qui a suivi le concert a été des plus brillants. Une salle brillamment éclairée et décorée avec un goût parfait; de jolies femmes aux fraîches toilettes, une tombola où il y a eu autant d'appels que d'éclats, ajoutaient encore à l'éclat de cette fête charmante.

En constatant le succès obtenu par les organisateurs de cette agréable soirée, nous croyons être l'écho de tous, en souhaitant qu'elle ne soit pas sans lendemain.

Joannès Guy.

BAL DE LA MÉTALLURGIE LYONNAISE

Le bal donné par cette nombreuse et sympathique corporation, avait attiré dans la salle de l'Alcazar une foule si considérable qu'on a circulé jusqu'à 3 heures du matin avec la plus grande difficulté.

Les danses se sont terminées à une heure très avancée de la nuit, et la commission d'organisation qui n'avait rien négligé pour rendre cette fête des plus attrayantes, a trouvé la juste récompense de ses efforts, dans l'empressement de ses invités et la satisfaction de tous.

La quête faite au profit des victimes de la grève de Villefranche, a produit une somme dont nous ne connaissons pas encore le chiffre exact.

Si nous devons en juger par l'empressement de chacun à déposer son obole, elle a été des plus fructueuses.

Nos félicitations et nos remerciements à ceux qui n'oublient pas, au milieu de leurs plaisirs, ceux qui souffrent et qui pleurent.

J. G.

MARCHÉS DE LYON

Bleds. — Les approvisionnements, durant cette semaine, ont été peu abondants, cela parce que les blés indigènes se rarefient de plus en plus.

Nous remarquons aussi qu'il y a peu de monde sur place, et les offres deviennent par conséquent peu nombreuses; en conséquence nous cotons comme suit :

Blé du Dauphiné, 25.50 à 26.

Blé fait d'offres de la Bresse, nous n'en avons aperçu aucune.

Patilles et farines. — Comparativement à samedi dernier, le marché a été bien mieux approvisionné, aussi a-t-on coté 85 voitures sur place, la vente, par conséquent, a été bien débarrassée, et les fourrages se payaient comme suit :

Patilles de seigle, 4.25 à 4.75.
Patilles de froment, 6.25 à 6.50.
Patilles de pays, 12.50 à 13.50.
Laines, 12.25 à 13.50.
Soyes, 20.50 à 20.75.
Avoine, 10.50 à 10.75.
Maïs, 14.50 à 17.

Pommes de terre. — Le marché de la place Saint-Jean n'a pas été bien approvisionné, il comptait environ une trentaine de voitures, les acheteurs n'ont pu en acheter que les quantités suivantes :

Pommes de terre charbonnières, 7.75 à 8.25.
Pommes de terre violettes, 9.25 à 9.50.
Pommes de terre rouges, 8 à 8.50.

Marché aux Bestiaux de Lyon

Lundi le 28 novembre. — 920 porcs ont été amenés, sur ce nombre 873 vendus de 65 à 71 fr. les 50 kilos.

Mardi le 29 novembre. — 953 bœufs ont été amenés, sur ce nombre 831 vendus de 65 à 75 fr. les 50 kilos.

Jeudi le 1^{er} décembre. — 4010 moutons ont été amenés, sur ce nombre 3,560 vendus de 59 à 65 fr. les 50 kilos. — 728 porcs ont été amenés, sur ce nombre 728 vendus de 62 à 68 fr. les 50 kilos.

Vendredi le 2 décembre. — 824 vaches ont été amenées, sur ce nombre 824 vendues de 58 à 63 fr. les 50 kilos. — 435 bœufs ont été amenés, sur ce nombre 411 vendus de 63 à 74 fr. les 50 kilos.

LOUIS FROMENT.

THÉÂTRES

THÉÂTRE BELLECOUR.

Nous rappelons à nos lecteurs que les trois dernières représentations de *la Femme à Papa*, au Théâtre-Bellecour, auront lieu samedi prochain, 40 décembre, la *Femme à Papa*, dimanche 11, en matinée, à deux heures (la *Roulotte*), et, ce même dimanche soir, pour ses adieux définitifs, la *Femme à Papa*.

Le bureau de location est ouvert, tous les jours, de onze heures à six heures.

Dimanche prochain, 11 décembre, aura lieu au théâtre des Variétés un concert-concours donné au bénéfice des grévistes de Villefranche.

Miss Hélène, qui vient de louer la salle jusqu'au mois de janvier, a eu la bienveillance de vouloir bien la céder aux organisateurs pour dimanche prochain, vu l'excellent but du concert.

C'est un sacrifice que fait miss Hélène, le public lui en sera reconnaissant.

La ménagerie Bidel n'a pas désempli de la journée, malgré les trois représentations qui ont été données, plus de mille personnes n'ont pu pénétrer dans cette vaste loge, qui, pourtant en contient 3,000 le succès du célèbre dompteur n'est donc pas épuisé.

On ne se lasse pas d'assister au travail de ses redoutables fauves.

SPECTACLES DU 5 DÉCEMBRE 1881

Grand-Théâtre.
8 heures. — Les Dragons de Villars.
Le Désespoir de Sernat.

Théâtre des Célestins.
7 h. 1/2. — Le Roman d'un Jeune homme pauvre.

Théâtre Bellecour.
Relâche.

Théâtre Delorbeux.
(Angle des rues Moncey et Sainte-Elisabeth).
Grande représentation de physique par Mlle Maria.

Folies-Bergère.
Tous les soirs, séance de patinage.

Scala-Bouffes.
Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi).
A 8 h. 1/2, grande représentation.

SOUSCRIPTION

POUR LES

FAMILLES DES GRÉVISTES

Total de la deuxième liste.....	204 40
Collecte faite à l'occasion de la con-	
duite du citoyen Cusset de la	
maison Gabert.....	5 70
Versé par le citoyen Bigex pour les	
ouvriers de la maison Vincent	
Méroz.....	14 70
Esperandieu, imp. à Neuville.....	9 ..
Reliquat à la suite de la chambre	
syndicale des mécaniciens, versé	
par le citoyen Marlon.....	4 75
Cueillette faite dans un dîner d'a-	
mis, versé par les citoyens Tra-	
billot et Beuret.....	7 ..
Produit d'une collecte faite au café	
Laverrière par la citoyenne Du-	
mes. Versé par un groupe de l'Al-	
liance républicaine.....	8 ..
Total de la troisième liste.....	253 25

TRAMWAYS DE LYON

Grève des Conducteurs et Cochers

La grève continue.

Demain on indiquera le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

La Commission.

TRIBUNE MILITAIRE

En ouvrant dans ses colonnes une Tribune Militaire, le *Réveil Lyonnais* se honore d'être toujours à l'avant-garde quand il s'agit de progrès et de revendications, à vouloir atteindre un double but : éclairer ses lecteurs des choses de l'armée et donner à tous ceux qui s'y intéressent ou qui en font partie, à n'importe quel titre, le moyen de produire au grand jour, les nombreux abus existant et les réformes urgentes à opérer.

On a osé prétendre que l'armée devait rester complètement étrangère aux événements politiques : on a eu l'impudence

d'interdire dans les casernes la lecture des journaux républicains et on a puni des soldats coupables de cette infraction. Nous étions alors sous le 16 Mai ou brillait notre nouveau chef d'état-major, le général de Miribel.

Nous attendons la possibilité d'un retour à ces principes, nous voulons essayer de lever le masque de ces soldats républicains nommés opportunistes, qui après avoir défilé l'attitude de décembre, défilent l'empire et dénoncent le cléricalisme comme ennemi national, viennent de reconstituer le conseil supérieur de la guerre avec MM. Canrobert, de Miribel et Chesley.

Nous ne contestons pas l'utilité d'un conseil supérieur de la guerre, mais nous avons le devoir de dénoncer comme un danger public la présence dans ce conseil des précédentes autorités ci-dessus.

Bazaine cloué au pilori doit rire de son confrère Canrobert monté sur le pavé.

Et Bourbaki doit jubiler de voir de Miribel, son complice, à la tête de l'état-major français.

Encore une fois : bas les masques; nous ne sommes pas vos dupes, car nous savons qu'après de Miribel est venu Canrobert, et qu'après Canrobert viendront tous les autres, voilà pourquoi nous crions à tous les amis de la vraie République : « Soyez vigilants et fermes; les loups sont dans la bergerie. »

Nous avons eu Bonaparte le Corse; nous avons Gambetta le Génois et nous devons veiller : depuis, surtout, que le renégat de Belleville est à la tête du Grand ministère.

Est-il besoin de faire connaître notre opinion ?

Nous voulons bien accepter l'armée, mais nous la voulons nationale et républicaine et à l'abri de tout coup de main contre le peuple.

Nous sommes les adversaires résolus de tous les (tipotages militaires, de toutes les sociétés anonymes louches ayant à leur tête des Godillot, de sinistre mémoire.

Notre programme est le suivant : Guerre à outrance aux abus, guerre à outrance aux empêtements réactionnaires dans l'armée service obligatoire pour tous, suppression du volontariat, de la pénalité cléricalle de Saint-Cyr et de l'intendance en attendant le moment favorable à la suppression des armées permanentes.

Notre cri de ralliement est celui de la génération nouvelle issue de la Révolution.

En avant ! toujours en avant.

(A suivre.) P. LÉONCE.

CHRONIQUE LOCALE

M. Oushy, préfet du Rhône est de retour de Paris.

Une feuille parisienne assure que M. Oushy aurait refusé la place de conseiller d'Etat.

Le Préfet du Rhône, donne avis que le 15 au 30 janvier prochain, les examens prescrits par l'arrêté ministériel du 28 décembre 1881, pour les emplois de Commissaires de police et d'inspecteurs spéciaux de la police des chemins de fer, auront lieu à la Préfecture : le jour et l'heure seront indiqués ultérieurement.

Les candidats qui auront l'intention de subir les épreuves de ces examens, pourront prendre connaissance des conditions exigées et du programme, soit à la Préfecture (4^e division, 1^{er} bureau), soit au recueil des actes administratifs, année 1879, n° 41, déposé dans les mairies de Lyon et des communes du département.

Ils devront adresser directement leur demande accompagnée des pièces réglementaires, à M. le Ministre de l'Intérieur, avant le 15 janvier 1881.

Le Préfet du Rhône donne avis que le vendredi, 28 décembre 1881, à 2 h. du soir, il sera procédé, dans la salle du Conseil de Préfecture, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'adjudication, au rabais, des travaux d'entretien, pendant les années 1882 et 1883 des édifices appartenant au département, situés à Lyon et à Villefranche.

La distribution des diplômes aux élèves des cours supérieurs de comptabilité à l'usage des dames et demoiselles a eu lieu vendredi dernier, sous la présidence de M. Sévère, président de la chambre de commerce de Lyon. Dix-neuf diplômes ont été accordés aux élèves dont les noms suivent :

M^{lle} Bernard, Magnin, Paquet, Dupuis, Desbottet, Vey, Charmillon, Chapeau, Gadoud, Jars, Molot, Alagente, Léger, Frankauser, Sullice, Thibaut, Jovet, Gazagne, Robillon.

Aujourd'hui lundi, 5 décembre, nous aurons une éclipse partielle de lune, visible à Lyon. En voici les phases principales :

Entrée de la lune dans la pénombre à 2 h. 25, soir.
Entrée dans l'ombre à 3 h. 37.
Milieu de l'éclipse à 5 h. 18.
Sortie de l'ombre à 6 h. 58.
Sortie de la pénombre à 8 h. 10.

L'éclipse sera presque totale, car elle atteindra les 973 millièmes (0,973) du disque lunaire.

Espérons que le ciel sera pur et permettra l'observation de ce phénomène astronomique, intéressant pour tout le monde.

Il n'y aura pas d'éclipse totale de lune visible à Lyon avant le 4 octobre 1881.

Nous apprenons que par un prochain ordre de service, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée va faire connaître à nos nombreux personnels une disposition nouvelle qui a été prise par son conseil d'administration. D'après cette

disposition, les fonctions actives de la direction générale seront confiées à M. Noblenheim, actuellement chef de l'exploitation. M. Paulin Talabot, sur l'initiative duquel cette mesure a été prise conserverait sa situation prépondérante dans le conseil.

On signale la mise en circulation de nouvelles pièces fausses. Ce sont des pièces d'or de dix francs, à l'effigie de Napoléon III lauré, au millésime de 1861.

Trois bien frappées et d'un alliage parfaitement combiné, leur son, à bien peu de chose près, est identique à celui des pièces de bon aloi. C'est principalement dans les cafés et restaurants que, jusqu'ici, cette fausse monnaie a été mise en circulation.

M. Louis Dulac, fils d'un avocat du barreau de notre ville, a été présenté à la prestation du serment avant-hier par M^{re} Genton, bâtonnier de l'ordre.

Voici les paroles qu'il a prononcées en cette circonstance :

Monsieur le premier président,

Je demande à la cour, dans sa haute bienveillance, de vouloir bien me permettre d'exprimer à cette barre, au nom du barreau et au mien personnellement, la satisfaction que nous éprouvons en voyant entrer dans nos rangs le fils d'un confrère que nous entourons de toute notre estime et de nos plus vives sympathies.

M. le premier président Millevoye a répondu :

Je m'associe aux paroles de M. le bâtonnier. Vous portez, monsieur Dulac, un nom aimé et estimé de la cour et du barreau. Vous trouverez dans votre famille des traditions de science et de talent. Les succès que vous avez obtenus à l'Ecole de droit, nous donnent la confiance que vous saurez les continuer.

Avant-hier soir, vers quatre heures et demie, le nommé Duplâtre, Joseph, journalier, demeurant rue Turenne, 11, a fait dans la rue Pareille, une chute de trois mètres qui a nécessité son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu où il a été admis d'urgence.

Ce malheureux porte à la jambe droite et à la tête des blessures qui présentent une certaine gravité.

Un train de ballast a déraillé avant-hier près de la gare Lyon-Part-Dieu.

Une des voies principales s'est trouvée interceptée et on a dû établir un service de pilotage.

Dans la soirée la circulation était rétablie.

Par suite de cet accident qui n'a causé que de légères avaries matérielles, les trains arrivant des lignes d'Italie et de Suisse ont éprouvé de légers retards.

Un habitant de Francheville, entré depuis peu aux ateliers d'Oullins, en qualité de manœuvre, a été victime, dans la journée d'avant-hier, d'un accident regrettable.

Ce malheureux, affligé d'une hernie inguinale, ayant fait un violent effort pour soulever une brouette chargée de pièces de fonte, a déterminé la rupture de cette hernie.

Son état, assez grave, a nécessité son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Un accident non moins grave que le premier, s'est produit dans la même journée et presque à la même heure, dans les mêmes ateliers.

Un malheureux ouvrier frappeur, père de cinq enfants, le nommé Lefray, âgé de 50 ans, s'étant baissé imprudemment au moment où un de ses camarades faisait tourner un marteau, a reçu sur la tête un coup très violent qui lui a fait au crâne une profonde blessure.

Le docteur Peillon, attaché aux ateliers d'Oullins, a visité le blessé et a constaté une déchirure à l'œil gauche, qui fait craindre la perte de cet œil.

Les blessures du crâne n'offrent pas la même gravité.

Ce malheureux a été également transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'accident dont il a été victime a produit une émotion profonde, Lefray relevait à peine d'une longue maladie amenée à la suite d'un accident presque semblable.

La commune d'Oullins est, depuis quelque temps, le théâtre d'accidents dont la fréquence est bien faite pour alarmer les habitants de cette commune.

Le premier décembre courant, vers 2 heures et demie, le nommé Marly (Jean), âgé de 21 ans, maçon, est tombé du 3^e étage d'une maison en construction.

Relié immédiatement par ses camarades, le blessé a été transporté au restaurant Guyot, grande rue d'Oullins, où les soins les plus pressés lui ont été prodigués.

Le docteur Dublasy, mandé en toute hâte, a constaté que les fractures n'étaient aucune gravité, mais que des lésions internes étant à craindre, il était urgent de transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Nous espérons que Marly en sera quitte pour un court séjour à l'hôpital, et qu'il ne surviendra aucune complication pouvant retarder son rétablissement.

La pétition suivante intéressant les victimes du coup d'Etat peut être signée jusqu'au 6 décembre chez MM. Bouchard, rue Pierre-Corneille, 12, et Anglade, rue de Béarn, 45.

Monsieur le ministre,

Les sous-signes, victimes du coup d'Etat, du 24 décembre 1873, compris dans la liste des répartitions dressée par la commission du département du Rhône, ont l'honneur de vous exposer qu'ils sont tous dans une situation pénultième, et que l'hiver qui s'avance rendra encore plus douloureuse.

Ils osent donc espérer, monsieur le ministre, que vous voudrez bien prendre en considération la demande qu'il vous font de

vouloir bien leur accorder, comme avances sur les sommes qu'ils devront toucher, des secours leur permettant de passer avec moins de souffrance cette rude saison.

</

Ces deux collectes ont été versées entre les mains du trésorier de la Société d'encouragement aux écoles communales laïques de Givory.

Les officiers remarquent les initiateurs et les amateurs qui ont prêté leur concours, de leur bonne inspiration.

Neuvilly. — Le comité républicain de Neuvilly-sur-Saône ayant fini son mandat le 27 novembre dernier, a convoqué les électeurs de la localité à une réunion préparatoire qui a eu lieu le 19 (salle de l'Orphéon), à 8 heures du soir, à seule fin de nommer à nouveau quinze membres pour son renouvellement, et pour fixer la durée du mandat.

Dans cette réunion, il a été décidé que les 14 noms qui obtiendraient la majorité des suffrages, par un vote à bulletin secret, seraient proclamés candidats au nouveau comité ; et que le vote définitif s'effectuerait le dimanche suivant, 27.

Ensuite, la durée du mandat ayant été discutée, l'assemblée a décidé par un vote que celle-ci serait de deux ans, celle du mandat de deux ans.

Le scrutin du dimanche 27, a été ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir, et a donné le résultat suivant :

Sont élus : MM. Leblanc père, Christophe, gendre, Christophe, Benoît, Bernier, Valot, Barthe, Mollière, Scudéry, Girin, Comand, Quinson, Bellard père, Ricard fils, Monnier, Thiollier.

Inutile de dire que tous sont républicains.

Les membres du nouveau comité se sont réunis le 29 pour constituer leur bureau, qui est ainsi composé :

MM. Monnier, président; Bellard père, vice-président; Ricard fils, trésorier; Thiollier, secrétaire.

LOIRE

INCENDIE PLACE MI-CARÈME

Saint-Etienne. — Aujourd'hui, vers midi et demi, un assez sérieux incendie s'est déclaré sur la place Mi-Carême, dans la maison de Mme Allamagny, de Saint-Charles, et dans un réduit attenant à l'annexe de Mme veuve Durand, fabricant de rubans.

Le feu s'est communiqué rapidement aux appartements de Mme Durand.

L'événement a été dû à plusieurs personnes, notamment par M. Bronon, commis sionnaire en rubans; M. Dupont, pasteur protestant et un capitaine d'artillerie.

Le commissaire central, immédiatement prévenu, a envoyé une brigade d'agents de police, deux bataillons du 4^e et du 38^e sont arrivés au pas de course.

Les pompiers, amenant dix pompes à vapeur et plusieurs pompes à bras, étaient sur les lieux à une heure moins un quart et commençaient immédiatement l'attaque du feu.

Bientôt après, M. le général Favier, nous avons remarqué M. le général Berson, M. le préfet, M. le maire, M. Klobukowski, chef de cabinet, et plusieurs notabilités de notre ville.

Parmi les personnes dont il convient de citer le dévouement, nous nous enregistrons, M. Vincent, avoué, rue de la Paix, M. Sarrazin, M. Bouter, qui n'ont cessé de prodiguer leur aide.

Malgré le grand nombre de pompes, de soldats et de travailleurs, le feu n'a pu être éteint que vers trois heures.

Nous n'avons à signaler qu'un seul accident sans graves conséquences.

Pendant que nous hissait les tuyaux, une des montures en cuivre qui servait à la relier, est tombée de la hauteur du second étage, environ, sur un spectateur et lui a fait une légère contusion à la tête. M. le docteur Dujol, qui se trouvait là, a donné ses soins au blessé.

A un certain moment, les flammes se sont élevées à une grande hauteur, mais bientôt sous l'action de l'eau, l'incendie ne se manifestait que par une épaisse fumée.

La toiture a été détruite sur une étendue de 10 mètres carrés. Les débris des pièces composant l'appartement de Mme Durand ont été complètement ravagés par les flammes.

Le plafond de l'étage inférieur a été fortement endommagé, tant par les débris enflammés, que par l'eau qu'on y a versée à flots.

Il est impossible, dès à présent, d'évaluer les dégâts, on peut cependant dire qu'ils sont considérables.

NOS TRAMWAYS

Les tramways ont commencé depuis ce matin leur fonctionnement régulier.

Des locomotives remorquant chacune trois wagons ont fait pendant toute la journée, sans encombre, le trajet de la place d'Arènes à Bellevue et vice-versa, au milieu d'une foule curieuse et sympathique qui se pressait sur leur passage.

Les voyageurs étaient nombreux et à chaque arrêt, c'était une véritable prise d'assaut.

Aucun accident à déplorer, pas plus de la frayeur de la part des chevaux que lors des premiers essais.

COMMUNICATION OUVRIÈRE

La Chambre syndicale des ouvriers passementiers et tisseurs réunis invite tous ses adhérents et tous les tisseurs en général à aller se faire inscrire en vue des prochaines élections au conseil des prud'hommes.

Pour le syndicat, H. FÉLÉAT.

ARRIVÉE DE M. POINTU

Grenoble. — Notre nouveau Préfet, M. Pointu, est arrivé ce matin par le train de onze heures et demi.

TRISTE ACCIDENT

Un horrible accident est arrivé aujourd'hui, vers midi, cours Berliet, vers 22.

Le sieur Frédéric Morandi, âgé de dix-huit ans, maçon, sujet piémontais, travaillait au troisième étage d'une maison en construction, lorsque le plateau sur lequel il se trouvait se brisa tout à coup sous ses pieds, et le malheureux fut précipité dans la vide.

Morandi vint frapper la tête contre un escalier en pierre; quand on le releva, il avait l'os frontal brisé.

M. le docteur Guédel et M. Richard, pharmacien, ont été appelés en toute hâte pour prodiguer les soins de leur art à cet infortuné; mais tout fut inutile; Morandi ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Son cadavre a été transporté à l'hôpital.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Les comités d'initiative pour les élections consulaires, à l'honneur d'inviter les électeurs à une réunion qui aura lieu mardi 6 septembre, à dix heures du matin, à la salle des concerts, pour arrêter la liste des candidats aux sièges vacants du tribunal de commerce.

SAONE-ET-LOIRE

SUICIDE

Macon. — Le sieur Jean, dit Jules Bellagasse, ouvrier aux mines de Blanzay, a été trouvé pendu dans un sentier de bois, près du moulin du Mesplier, commune de Saint-Eusèbe. Il avait pris soin de faire régler son compte, le 22 novembre, à la mine où il était ouvrier.

On a trouvé dans ses vêtements sa montre, son porte-monnaie, différents objets et deux photographies; celle d'une femme seule et une autre où le sieur Bellagasse a posé avec cette même femme.

Des inscriptions assez incohérentes au dos de ces photographies semblent indiquer qu'il y a eu suicide par suite de déceptions amoureuses.

Variétés

M. CHARLES

Qui n'a été étourdi par le sinistre financier de cette semaine? La suspension des paiements de la maison J. Chavillot a jeté un froid à la Bourse; tout bas on parle de banqueroute.

Les uns ont dit : C'est un finaud ! D'autres : C'est un maladroit ! Le plus grand nombre a dit : C'est un fripon !

Tous se sont également trompés, et je veux vous prouver que Chavillot, le beau et brave garçon que nous connaissons tous, n'est qu'un malheureux honnête homme.

Jean Chavillot ne vint pas à Paris en sabots; il y vint pieds nus, accroupi sur le marche-pied de la diligence de Maçon; il y fit son entrée comme les dieux de féerie dans un nuage de poussière. Il avait pour protecteur dans la grande ville le frotteur commissionnaire de la pointe Saint-Eustache, son oncle, lequel, après l'avoir chaussé et débarbouillé, le plaça comme aide-balayeur dans la grande maison de banque Bernard, Avorteur et Co; c'était en 1838, Jean avait alors neuf ans.

En 1848, il comptait dans la maison; en 1849, caissier; il héritait alors de son oncle : une quarantaine de mille francs.

C'est en 1850 qu'il commença à fréquenter la Bourse; en 1851 il jouait à son compte, assez heureusement pour ouvrir sa maison de banque en 1854.

Jean, Banquier, resta le même; rompu au travail depuis l'enfance; c'est en vain qu'il aurait voulu paresseux, l'habitude de l'éveil à six heures du matin, il descendait dans ses bureaux, et c'est en regardant vingt fois sa montre qu'il attendait ses employés.

Aussi quelle maison ! il n'y avait ni jour ni heure de paiement, les titres étaient toujours soldés à présentation; le papier de la maison Chavillot ne s'escomptait pas; il se changeait.

C'est à cette époque qu'il épousa Marie du Bouquet, une adorable fille de vingt ans, qui lui apporta en dot un peu d'anglais et de piano; il l'épousa malgré les offres brillantes, malgré les conseils, parce qu'il se savait aimé.

Au reste qu'il n'aurait pas aimé Chavillot; jeune, beau, distingué et bon... et lui comme il adorait Marie ! J'ai dit : une adorable jeune fille, jugez-en : un air doux et honnête, fait avec un nez fin à narines roses; une bouche petite à lèvres épaisses, des sourcils bruns et des cils noirs autour de grands yeux bleu brun, le visage ovale-long, des oreilles comme des petites coquilles de nacre rosée, tout cela encadré de cheveux châtain-blond, fins et brillants comme la soie.

Is étaient beaux et ils s'aimaient. Ah ! ce fut un heureux ménage, que bien des gens regardèrent avec envie.

Deux bébés vinrent encore ajouter du bonheur à cette vie heureuse, et Jean, tout entier à son intérieur, confia sa maison aux soins de Charles. M. Charles, le cousin de Chavillot, n'homme qu'il avait fait venir du pays, qu'il avait dressé, qu'il traitait comme un frère, et en lequel, à juste titre, il plaçait toute sa confiance.

M. Charles était un grand garçon blond, au nez un peu large — nez de Savoyard — bouche fine aux lèvres minces, à l'œil doux sans couleur et sans flamme, teint frais, l'air timide et gauche.

Souvent, le soir, à table — M. Charles prenait ses repas avec Chavillot, Marie plaisaient à la pauvre diable.

Il nous aime tant, disait Chavillot, pourquoi es-tu méchante avec lui ? M. Charles souriait et embarrassait les bébés.

La veille de la dernière liquidation, Chavillot descendit à ses bureaux et constata que Charles était en retard. A neuf heures, le facteur lui remit une lettre dans laquelle M. Charles lui disait qu'il disposait de l'emploi de la matinée à se soigner.

Chavillot tranquillement prit bravement la caisse. Un homme se présentant pour un remboursement, Jean, qui avait une double clef du coffre, ouvrit pour solder. Hélas, il fut forcé, car il allait tomber, de s'accrocher aux moulures de fer : la caisse béante était vide !

Il paya avec son argent de poche. Seul, il s'enferma dans le bureau, fouilla les livres, les tiroirs... l'argent rentré la veille pour la liquidation du lendemain avait été volé.

La sœur lui mouillait le front, la fièvre le faisait trembler, il remonta chez lui; sa femme était absente... deux heures après seulement elle rentra. Jean rageant et blasphémant lui conta tout.

Marie se jeta dans ses bras... longtemps ils restèrent ainsi, pleurant et cherchant à parer l'affreuse catastrophe.

C'est Marie qui, la première, parla de suicide. La mort ensemble, dans les bras l'un de l'autre; Jean ne voulait pas du sacrifice; l'épouse de l'homme perdu pouvait se tuer, la mère ne le pouvait pas.

Quelle raison terrible fut prise dans cette chambre ? Dieu le sait ! Le soir, Marie éplorée, se rendait chez sa mère...

Seul, dans sa chambre, Jean pleura, disant tout bas : — Qui voudrait y croire?... On dira que j'ai fait une adroite spéculation, que Charles n'est pas un voleur, qu'il est mon complice. Allo... s...

Et il torpillait dans ses mains un petit paquet de poudre blanche.

Lorsque ses yeux rencontraient les portraits de ses enfants et de sa femme, il se redressait, respirait bruyamment et râlait.

— Oh ! non, non, ce serait un crime ! Mais alors il lui semblait entendre ces mots de sa femme : — J'aime mieux, veuve, mourir de douleur que de l'entendre appeler banqueroutier.

L'air manquait à ses poumons... De sa main fébrile il arracha ce col et cravate, essuya la sueur qui mouillait son front, puis vida toute la poudre blanche dans un grand verre d'eau... Cela fait, il appuya sa main sur sa poitrine dont les battements faisaient plus de bruit que le balancier de la pendule... et fermant les yeux il but... Une grande minute il resta debout, effrayé de ce qu'il venait de faire, et luttant contre les hauts de cœur — tout le paquet de poudre... — il se dirigea vers sa couche.

Le malheureux, il croyait que la mort attendrait son sommeil pour venir.

Pauvre Jean ! quelles souffrances, quels cris dans la chambre !... Son domestique éveillé enfonça la porte et courut au médecin.

Bref, Chavillot s'éveilla le matin faible, brisé, rompu, mais sauvé... Au moins cinq grammes d'arsenic ! le fou ! Avec la faiblesse, la raison lui vint.

Après tout, rien n'était perdu encore; il ne lui fallait que du temps, sa fortune personnelle ferait presque face aux paiements... rien n'était corrompu... Charles, parti de l'avant-veille, devait être loin; il n'y comptait plus.

Il envoya chercher Marie !... une heure après, on vint lui dire qu'elle n'avait pas paru chez sa mère... Ah ! le pauvre homme, comme il trembla.

Si Marie s'était tuée ?... Il fut cinq jours sans nouvelles... le sixième il reçut de la police ces mots : « Une femme répondant au signalement fourni s'est embarquée à bord du transatlantique l'Europe; elle accompagnait un jeune homme de trente ans, blond, air timide et doux. Ils sont inscrits : M. Charles Meulan et sa dame; ils ont deux enfants. »

Jean resta quelques minutes anéanti après avoir lu; puis, riant et criant, il sortit, parlant tout haut, marchant sans but.

On ne l'a plus revu ! est-il vivant, ou mort ? Un de ses bons petits camarades de la Bourse a dit : — Il est allé en Amérique. — Se venger ? — Allons donc ! Chavillot est un homme d'esprit; il est allé les rejoindre ! (A suivre) Alexis BOUVIER.

BIBLIOGRAPHIE

La Librairie française, 15, rue Malesherbes, à Lyon, publie la 5^e série de la France illustrée, de V.-A. Malte-Brun.

Cette série comprend une partie du département de la Côte-d'Or. Nous y remarquons une magnifique vue de Dijon, en gravure hors texte, puis les tombeaux des ducs de Bourgogne, la source de la Seine, la vue générale de Semur et une très belle carte du département, gravée par Erhard, avec un cartouche contenant les environs de Dijon.

Le plan de Dijon et les autres vues du département paraîtront dans la 5^e série, le 25 novembre prochain. Chaque série coûte 0 fr. 75 franco à domicile.

L'immense succès de la France illustrée de Malte-Brun est une juste récompense des efforts des éditeurs pour créer une œuvre vraiment nationale; chaque citoyen digne de ce nom tiendra à honneur de posséder cet ouvrage hors ligne dans sa bibliothèque. Aucun autre ouvrage ne peut remplacer celui-ci, tant qu'il n'est remplacé n'importe quelle histoire ou n'importe quelle géographie de la France, car la France illustrée contient la matière de l'une et de l'autre.

La souscription est permanente, on peut commencer par les premières séries.

La Librairie française, à Lyon, sert exactement le nombre de séries que désire le client. Il n'y a rien à payer d'avance, on ne paie que les séries que l'on reçoit.

Primes gratuites : La grande et magnifique carte de France, de Erhard, mesurant 110 sur 88, plus, à la fin de l'ouvrage, un Dictionnaire des communes de France et des colonies; ces deux primes sont le complément de la France illustrée.

Envoi franco des deux premières séries contre 1 fr. 50 en timbres-poste. S'adresser à la Librairie française, 15, rue Malesherbes, à Lyon.

La librairie française, 15, rue Malesherbes, à Lyon, publie la 5^e série de la France illustrée, de Malte-Brun, comprenant la fin du département de la Côte-d'Or, avec un superbe plan de Dijon, tiré en trois couleurs.

De nouvelles récompenses viennent d'être accordées par les Congrès géographiques les plus récents à cette œuvre nationale qui compte aujourd'hui plus de 70 mille souscriptions.

Nous engageons nos lecteurs qui n'ont pas encore souscrit à envoyer leur adresse à la Librairie Française, qui leur passera un employé pour donner toutes les explications nécessaires. Nous disons seulement une chose, c'est qu'au moment des élections et des fêtes de Noël, le grand succès de l'ouvrage sera un abonnement à la France illustrée, de Malte-Brun, avec les primes gratuites et ses tableaux géographiques encadrés or à six francs au lieu de trente francs.

Pour renseignements s'adresser à la Librairie Française, 15, rue Malesherbes, à Lyon, ou à ses courtiers.

Les deux premières séries sont expédiées franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste.

illustrée contient la matière de l'une et de l'autre.

La souscription est permanente, on peut commencer par les premières séries.

La Librairie française, à Lyon, sert exactement le nombre de séries que désire le client. Il n'y a rien à payer d'avance, on ne paie que les séries que l'on reçoit.

Primes gratuites : La grande et magnifique carte de France, de Erhard, mesurant 110 sur 88, plus, à la fin de l'ouvrage, un Dictionnaire des communes de France et des colonies; ces deux primes sont le complément de la France illustrée.

Envoi franco des deux premières séries contre 1 fr. 50 en timbres-poste. S'adresser à la Librairie française, 15, rue Malesherbes, à Lyon.

La librairie française, 15, rue Malesherbes, à Lyon, publie la 5^e série de la France illustrée, de Malte-Brun, comprenant la fin du département de la Côte-d'Or, avec un superbe plan de Dijon, tiré en trois couleurs.

De nouvelles récompenses viennent d'être accordées par les Congrès géographiques les plus récents à cette œuvre nationale qui compte aujourd'hui plus de 70 mille souscriptions.

Nous engageons nos lecteurs qui n'ont pas encore souscrit à envoyer leur adresse à la Librairie Française, qui leur passera un employé pour donner toutes les explications nécessaires. Nous disons seulement une chose, c'est qu'au moment des élections et des fêtes de Noël, le grand succès de l'ouvrage sera un abonnement à la France illustrée, de Malte-Brun, avec les primes gratuites et ses tableaux géographiques encadrés or à six francs au lieu de trente francs.

Pour renseignements s'adresser à la Librairie Française, 15, rue Malesherbes, à Lyon, ou à ses courtiers.

Les deux premières séries sont expédiées franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Extrait du procès-verbal de la séance du 20 novembre 1881.

Le citoyen Camet, donne lecture d'une lettre émanant de quelques citoyens du 4^e arrondissement demandant qu'à l'avenir, tout citoyen membre du parti ouvrier ne doit, en aucune circonstance, prendre la parole dans une réunion publique en dehors des réunions du parti sans en avoir averti le Comité fédéral.

Sa proposition, après vérification de procès-verbaux de plusieurs groupes, est adoptée.

Il est, en outre, décidé qu'un extrait sera envoyé aux journaux suivants : le Réveil lyonnais, l'Intransigeant et à l'organe officiel du parti : le Proletaire.

Il est décidé, en outre, que la décision prise dans la réunion précédente sur la proposition des citoyens Brugnot et Camet que l'article paru dans le Proletaire le 24 septembre dernier, sous la signature Paul Brousse, le dit article traitant des services publics et de l'organisation du Parti ouvrier, sera joint au procès-verbal, pour le faire paraître à la suite de l'extrait.

Le comité invite tous les groupes à se réunir dans le plus bref délai pour statuer sur la nomination de deux citoyens au comité national en remplacement des citoyens Paul Brousse et J. Barry, qui ont opté pour la fédération du Midi.

Les délégués au comité fédéral devront le mercredi 7 décembre apporter les procès-verbaux relatifs à la nomination des deux délégués au comité national, en même temps que l'avis de leur groupe sur la nécessité d'interdire la parole dans les réunions publiques aux membres du parti ouvrier qui n'auraient pas averti le parti.

Le comité fédéral propose comme délégués au comité national les citoyens Paulard et Cibot.

Les Secrétaires, J. BRUGNOT, C. CAMET.

Tribune publique

Lyon, le 1^{er} décembre 1881.

Monsieur le Rédacteur, Nous vous prions de bien vouloir insérer la note suivante :

On était alors au commencement d'avril seulement.

Mais, cette année-là, l'hiver avait été doux, et le mois de mars avait ressemblé au mois de mai.

La matinée était donc splendide comme un matin d'été.

Un groupe de réservistes de la 1^{re} section des commis-cuivriers d'administration casernes à la Part-Dieu, appelés sous les drapeaux pour la période du 1^{er} au 28 novembre écoulée, croient accomplir un devoir de livrer à la publicité la conduite de M. B..., officier d'administration, premier adjoint, à l'égard des réservistes.

Nous comprenons qu'il faut une discipline et devant laquelle nous nous inclinons, mais nous ne croyons pas qu'un officier doive abuser du grade que lui a donné le gouvernement de la République, en traitant des hommes de son âge, de 28 à 30 ans, des pères de famille, d'imbéciles, d'animaux, d'abrutis et de c...

Ce terme, nous n'osons l'écrire en toutes lettres; il a même été jusqu'à nous tutoyer et tout cela pour un faux mouvement.

Cependant il sait que beaucoup d'entre nous n'ont jamais été soldat; et que tous nous avons travaillé dans les magasins des autres, les uns jusqu'à 20, les autres jusqu'à 22, sans faire aucun exercice de manœuvre d'armes.

En conséquence, les exercices sont communs, pour les uns, le 21, pour les autres le 22, et tous ont été à la cible le 21, ce qui termine les exercices.

Nous soumettons à l'appréciation des personnes compétentes les lignes qui précèdent pour juger si nous pouvions savoir suffisamment manœuvrer pour ne pas nous tromper et nous protestons pour le respect et l'honneur de chaque citoyen et de l'armée; contre la conduite de cet officier à l'égard des réservistes.

UN GROUPE DE RÉSERVISTES.

Le citoyen Ch. Forest, de Florobelle corporation des menuisiers, nous demande l'insertion de quelques lettres sérieuses qu'il aurait l'intention de nous adresser relativement à sa corporation.

La tribune publique est ouverte à toute discussion; nous accueillerons favorablement ses communications.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des ouvriers maçons du département du Rhône. — Tous les adhérents sont convoqués à une réunion générale prévue qui aura lieu mardi, 6 décembre, à 7 heures du soir, au siège rue Villeroi, 38.

Les lettres serviront de carte d'entrée et si par oubli, des lettres avaient été omises les livrets serviront de lettre.

ORDRE DU JOUR :

1^o Rapport de la Commission de contrôle. — 2^o Renouvellement du syndicat par tiers. — 3^o Renouvellement de la Commission de contrôle.

Le secrétaire, M. DEBENNE.

Bateaux à laver. — Le bureau de la Chambre syndicale de la corporation, à l'honneur de prévenir MM. les maîtres de bateaux à laver que le versement mensuel du mois de novembre, a lieu aujourd'hui lundi, 5 courant à 5 h 1/2 du soir, au siège de la société : café Bellard, 2, quai des Célestins.

Le bureau invite les membres qui sont en retard de cotisations de vouloir bien se liquider à cette union.

Se munir de son livret.

Fédération des Chambres syndicales lyonnaises, rue Grégoire, 38, au 2^e. — Extrait du procès-verbal de la réunion des délégués du 2 décembre courant. Il est donné acte aux délégués de la Fédération socialiste révolutionnaire de la déclaration que la réunion du 26 novembre au soir à l'Alcazar a été nullement faite pour entraver l'action de celle du lendemain pour le même but donné par la Fédération des Chambres syndicales lyonnaises.

Le secrétaire, L. MATRAY.

Nota. — Tous les membres du Conseil fédéral faisant partie de la Commission du travail, sont convoqués d'urgence, vendredi, 9 décembre, à 8 heures du soir, au siège du Comité.

Les corporations qui désirent se former en syndicat ou en Société de bienfaisance, trouveront tous les renseignements désirables auprès de cette Commission. — (Boite dans l'allée.)

Aux ouvriers boulangers. — Le bureau de la chambre syndicale invite tous les adhérents à la réunion générale qui aura lieu jeudi, 8 courant, à 4 heures, chez M. Dumas, rue Stella, 12.

Tous les adhérents sont priés d'apporter leur livret et d'être exactement à l'heure indiquée ci-dessus.

Le secrétaire, J. TRILLAT.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

PAS-DE-CHANCE

Histoire d'un Enfant perdu

(Suite)

— Alors il est au marchand d'habits ? — Non, puisqu'il l'a restitué.

— Il y a un moyen fort simple de trancher la difficulté, continua Pas-de-Chance.

— Voyons ! — Je vais mettre ces quatre billets sous enveloppe.

— Et les envoyer à New York.

— Non, mais au bureau de bienfaisance de notre arrondissement.

Le Charançon jeta des cris de paon.

— Il n'est pas à nous, répéta Pas-de-Chance avec entêtement.

— Soit. Mais à qui voulez-vous le rendre ?

— Aux pauvres.

J'attendais cet aveu, dit Castillon imperturbable; vous ne vous appropriez pas cet argent, vous l'empruntez.

— A qui ?

— Aux pauvres, et vous l'empruntez à trois cents pour cent, car vous rendez le triple de cette somme qui vous aura permis de recouvrer votre fortune.

Pas-de-Chance n'était pas encore convaincu.

Mais le Charançon, qui était l'homme des moyens héroïques, s'empara des billets demeurés sur la table et les mit tranquillement dans sa poche.

— Que fais-tu ? demanda Pas-de-Chance.

— J'emprunte pour toi, répondit le Marseillais.

Pas-de-Chance n'y tint plus. Il se mit à rire.

— Voyons, reprit Castillon, nous partons ce soir, n'est-ce pas ?

— Parbleu ! dit le Marseillais. Et je suis du voyage.

Et, comme Pas-de-Chance hésitait encore :

— Tu ne veux donc rien faire pour te rapprocher de Bastinguette ?

C

